

DP

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1944

Edition PDF du 20 février 2012
Les articles mis en ligne depuis DP 1943 du 13 février 2012

DOMAINE
PUBLIC

Dans ce numéro

Ueli Maurer, au rapport! (André Gavillet)

L'exercice impossible pour le conseiller fédéral UDC: assortir sa garde-robe civile et militaire

L'UDC veut l'inégalité entre les familles (Jean-Daniel Delley)

L'UDC prétend se préoccuper du sort des familles. En réalité, c'est la famille traditionnelle qu'elle veut promouvoir

Etrangers en Suisse: la tentation du tigre de papier (Albert Tille)

Moins spectaculaire que le contingentement, le renforcement des mesures d'accompagnement serait pourtant plus efficace

Les «déboires» des banques suisses aux Etats-Unis (Jean-Pierre Ghelfi)

Une Suisse, publique et privée, incapable d'apprentissage

Ueli Maurer, au rapport!

André Gavillet • 19 février 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19809>

L'exercice impossible pour le conseiller fédéral UDC: assortir sa garde-robe civile et militaire

Quand il était président de l'UDC, Ueli Maurer, réputé habile (il fallait l'être pour diriger un tel parti), malin jusqu'à la roublardise, ne put s'empêcher de commettre un blasphème attentatoire à l'helvétisme. Il décrit le Grütli que des têtes rasées voulaient occuper à l'époque en ces termes: «*Ce n'est qu'une prairie où beusent quelques vaches*». Rien ne le prédestinait, ayant de la sorte les pieds sur terre, à décider de nos forces aériennes militaires.

Et pourtant, malgré lui et tout en le voulant, il fut élu conseiller fédéral par l'Assemblée fédérale. Quoique partisan de l'élection directe par le peuple, qui à Zurich lui infligea comme candidat au Conseil des Etats une sévère défaite, il accepta la décision du suffrage indirect.

Conseiller fédéral, Ueli Maurer, chance ou malchance, se vit attribuer le département de la défense et des sports. Ne pas oublier le sport qui nous vaut l'occasion de le voir à la tribune présidentielle quand la Suisse joue une finale, ce qui est rare.

Dans tous les pays du monde, la vente d'armes est exposée non seulement à la concurrence, ce qui est normal, mais aussi au lobbying déclaré ou dissimulé, à la corruption et au trafic d'influence.

L'achat par la Suisse d'une vingtaine d'avions est donc une occasion unique. Prenons acte qu'il n'y a pas, que l'on sache, usage de moyens illégaux; il n'en reste pas moins que sont réclamées des faveurs, soit des achats à l'industrie suisse pour un montant préalablement défini. Ce commerce compensatoire est, paraît-il, compatible avec les règles de l'OMC. Très vite les conditions d'adjudication techniques et financières, qui sont à l'origine définies avec rigueur, se trouvent débordées. Les armes (infanterie, artillerie, aviation) et leurs chefs, qui savent que les montants budgétaires attribués à l'un d'entre eux seront payés d'une longue stagnation par les autres, font circuler des contre-rapports sous le manteau. Ueli Maurer ne les a ni vus ni lus, dit-il. Il ne porte pas de manteau!

Avant ces épisodes feuilletonnesques, le Groupement pour une Suisse sans armée, le Conseil fédéral et Ueli Maurer s'étaient trouvés d'accord sur un

point. L'achat des avions de combat peut, sans risque, être retardé de cinq ans au moins, renouvelables. Ces engins, bien entretenus, ont une longévité étonnante. N'étant pas engagés dans des opérations réelles, sauf la surveillance du ciel suisse, ils feront l'affaire dans les hangars. On sautera une génération. D'ici là aura peut-être été conçu un avion européen – quand, affalé, le Rafale aura perdu son R.

Aux intrigues de palais et de cantine s'ajoutent les manœuvres destinées à éviter le risque de référendum. Les uns veulent passer par le budget, qui n'est pas soumis à référendum, mais alors d'autres secteurs (recherche, formation, transports) paieraient, malgré leur importance, pour la défense nationale, prise au sens large du terme. En toute hypothèse, l'aviation militaire a du plomb dans l'aile.

Je me souviens d'un acte de commandement du nouveau conseiller fédéral. S'inspirant du Grütli (voir *supra*), il avait en un lieu que n'a pas révélé le secret défense, convoqué tout ce que l'armée compte d'étoiles et de galons. Et pour que le rassemblement ait son allure de «*en campagne*», Ueli Maurer, n'utilisant pas le «*à moi*» réservé aux capitaines voulant s'adresser à leur compagnie, avait

envoyé un ordre de marche à ses commandants. L'heure était très matinale, à la première aube, quand l'air, encore frais, laisse entrevoir la buée légère des respirations. Il fut écouté respectueusement, mais d'une oreille impertinente et

critique, et d'une attention distraite par l'envie d'un café chaud. Ce fut l'illustration de son inaptitude à cet exercice difficile du commandement civil.

Comment le Conseil fédéral et Ueli Maurer peuvent-ils laisser circuler aujourd'hui,

sans enquête ni sanction, des rapports d'officiers supérieurs contredisant leur décision? Il est urgent que le dossier soit repris en main.

Ueli Maurer ne doit pas seulement battre la retraite, mais la prendre.

L'UDC veut l'inégalité entre les familles

Jean-Daniel Delley • 17 février 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19789>

L'UDC prétend se préoccuper du sort des familles. En réalité, c'est la famille traditionnelle qu'elle veut promouvoir

Les familles qui placent leurs bambins en crèche bénéficient depuis l'an passé d'une déduction fiscale plafonnée à 10'100 francs. Et pourquoi pas les parents qui se chargent eux-mêmes de la garde de leurs enfants, comme le revendique l'initiative de l'UDC *Pour les familles*⁹ au nom de l'égalité de traitement? Parce qu'un tel allègement conduirait de fait à une inégalité de traitement.

Le paradoxe n'est qu'apparent. La famille qui confie la garde de sa progéniture à des tiers assume un coût qui diminue son revenu disponible. A

situation financière de départ égale, celle qui garde ses enfants à domicile dispose d'un revenu supérieur. La déduction accordée à la première permet de rétablir l'égalité.

Il ne faut pas chercher une dimension sociale dans l'initiative de l'UDC. Sa visée est clairement idéologique.

Au Parlement, les députés de la droite conservatrice ont refusé la déduction pour frais de garde. Seuls les parents qui assurent eux-mêmes la garde *«assument toutes leurs responsabilités à l'égard de leur progéniture»*¹⁰. Et Ueli Maurer¹¹ n'hésite pas à puiser sa démonstration dans le monde animal pour justifier la place de la femme au foyer. Pour l'UDC¹², la crèche constitue une *«mise sous tutelle des parents»* et

une *«étatisation des familles avec enfants»*. Sa revendication en faveur la famille traditionnelle ne s'explique que par son échec préalable à empêcher la déductibilité des frais de garde.

Son souci de prétendue égalité de traitement n'est qu'un pis-aller. Car pour l'UDC, la procréation est affaire privée; elle relève de la responsabilité personnelle. Dans le droit fil de ce postulat, ce parti s'est opposé avec constance à toutes les mesures en faveur de la famille: de l'assurance maternité au programme d'impulsion pour les crèches, de la journée scolaire continue aux allocations familiales, d'une politique sociale du logement à l'aménagement des horaires de travail.

Etrangers en Suisse: la tentation du tigre de papier

Albert Tille • 20 février 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19819>

Moins spectaculaire que le contingentement, le renforcement des mesures d'accompagnement serait pourtant plus efficace

Le flux migratoire a progressé de 15% en 2011. Une enquête d'opinion révèle que 59% des sondés sont favorables à une renégociation ou à une résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes. L'UDC dépose une initiative munie de 136'000 signatures remettant en cause ledit accord.

Ces trois informations en ce février glacial laissent présager un printemps radieux pour les nationalistes. L'UDC attise en permanence et avec succès l'hostilité à la politique migratoire de la Suisse. Avec la même constance, le Conseil fédéral, appuyé plus ou moins unanimement par les autres forces politiques du pays, s'efforce de démontrer que la libre circulation a embelli notre économie et que la hausse des migrations est causée par notre prospérité. Si l'on en croit les sondages, les slogans nationalistes passent mieux que les analyses nuancées du seco. Faut-il alors imiter les méthodes qui marchent et freiner l'immigration?

Le Conseil fédéral s'interroge. Il décidera dans quelques

semaines s'il entend actionner la clause de sauvegarde. L'accord passé avec l'Union européenne, le permet² expressément, mais dans d'étroites limites. La Suisse pourrait, jusqu'en 2014, réintroduire des quotas sans en référer à Bruxelles. Cette possibilité ne concerne pas les frontaliers³. Les nouveaux contingents seraient fixés en faisant la moyenne de l'immigration des trois dernières années majorée de 5%.

Berne va faire ses calculs. L'activation de la clause de sauvegarde permettrait peut-être de limiter sur le papier l'engagement d'une ou deux centaines d'Européens...qui, de toute façon, n'auraient vraisemblablement pas trouvé d'emploi en Suisse à cause du ralentissement annoncé de la conjoncture! La mesure serait donc matériellement quasi inopérante. En revanche, l'effet d'annonce pourrait s'avérer politiquement avantageux.

L'accord sur la libre circulation prévoit également une «*clause de sauvegarde consensuelle*», c'est à dire par accord entre les deux parties. La Suisse pourrait demander de freiner l'immigration en cas de graves problèmes économiques ou sociaux. Négocier sur cette base avec

Bruxelles ne serait qu'un gag. La renégociation fondamentale de l'accord lui-même, comme le demande l'UDC, serait tout aussi irréaliste. Comment imaginer que l'Europe, en pleines difficultés économiques, accepte de revoir un contrat passé avec une Suisse dont le chômage ne dépasse guère 3%?

La voie que veulent suivre les nationalistes n'est qu'un cul-de-sac. Alors, plutôt que tenter de les amadouer par des gestes inutiles, le Conseil fédéral pourrait écouter les syndicats qui demandent un renforcement des mesures d'accompagnement⁴. Ces dispositions entendent combattre la sous-enchère salariale des travailleurs étrangers.

Le gouvernement a déjà fait un bout de chemin en proposant des mesures⁵ pour traquer les faux indépendants étrangers (DP 1911⁶), pour mieux faire respecter les contrats-types de travail ou pour faciliter l'extension des conventions collectives. Il a en revanche écarté d'autres revendications plus fondamentales.

Les grandes entreprises générales suisses sous-traitent fréquemment une partie de leurs travaux à des firmes étrangères qui

viennent souvent en Suisse avec leur propre main-d'œuvre sous-payée. Il est fort difficile de combattre ces abus. Les entreprises disparaissent une fois le travail achevé. Les syndicats demandent que leur soit imposé un dépôt de garantie et que les entreprises générales soient

solidairement responsables des agissements de leurs sous-traitants. Autre revendication: il n'y a que 150 à 200 inspecteurs pour contrôler l'ensemble du marché suisse du travail; il faudrait quadrupler ces effectifs pour obtenir une surveillance efficace.

Des mesures d'accompagnement, même rigoureuses, ne parviendraient pas à éliminer tous les abus. Mais elles seraient sans doute plus efficaces, sur le terrain, que la mise en oeuvre d'une clause de sauvegarde qui se révélerait n'être qu'un tigre de papier.

Les «déboires» des banques suisses aux Etats-Unis

Jean-Pierre Ghelfi • 15 février 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19775>

Une Suisse, publique et privée, incapable d'apprentissage

Onze banques suisses sont ou seraient dans le collimateur des autorités des Etats-Unis pour avoir accueilli des contribuables américains qui voulaient échapper à l'IRS (*Internal Revenue Service*, soit le fisc). La banque privée Wegelin a même été citée à comparaître vendredi 10 février devant un juge de Manhattan. Elle ne s'est pas présentée du fait, a-t-elle indiqué, qu'elle n'avait pas reçu de convocation dans les formes prescrites. Est-ce à dire, pour autant, que les Etats-Unis ont déclaré la guerre à la place financière suisse?

Quand il est question de gros sous, il est conseillé d'éviter de faire preuve d'angélisme ou de naïveté. Il est clair que les deux principales places financières mondiales – New York et Londres – ne sont pas

forcément enchantées du rôle important et rentable de la Suisse en matière financière et bancaire. Et les deux pays qui les abritent ne sont de loin pas des parangons de vertu et de transparence. Mais de là à dire que la Suisse est «*en guerre*», il y a un très gros pas qu'il faut éviter de franchir. Le terme de «*guerre*» peut avoir l'avantage de laisser entendre que la petite Suisse est assiégée par la puissance dominante de l'époque, et créer ainsi un réflexe de soutien aux autorités et aux petits David qui résistent au grand Goliath. Cette approche belliqueuse comporte cependant l'inconvénient majeur d'empêcher une analyse un tant soit peu sereine du problème posé et de la manière dont il peut être abordé.

Pour les autorités américaines, quoi qu'on prétende chez nous, la

question n'a absolument rien à voir avec la place financière suisse en tant que telle. La problématique est strictement fiscale. Les Etats-Unis ont certes une conception tout à fait particulière – et à notre connaissance unique au monde – de la notion de contribuable américain, qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale. Où qu'elle soit domiciliée, où qu'elle exerce son activité dans le monde, elle reste contribuable aux Etats-Unis et doit s'acquitter de ses impôts américains.

«Qualified Intermediary» (QI)

La conséquence logique de cette conception est que la loi américaine a doté, depuis 2001, l'IRS d'un bras suffisamment long pour étendre son emprise sur tous les pays. L'IRS exerce son pouvoir en accordant aux instituts financiers la qualité

de *Qualified Intermediary* (QI). L'«*intermédiaire qualifié*» s'engage à identifier tous les contribuables américains (au sens du droit américain) qui ont un compte chez elle et à fournir au fisc américain toutes les informations les concernant. Toutes les banques qui ont le statut de QI (il y en aurait 7000 dans le monde) fonctionnent comme agent du fisc américain. Les banques établies en Suisse ont donc accepté l'échange automatique d'informations avec les Etats-Unis même si par ailleurs elles continuent de dire qu'elles sont opposées à ce mode de faire...

La seule manière de ne pas se soumettre à cette norme juridique américaine, dont le caractère impérialiste est patent, est de ne pas devenir QI. Mais la banque qui choisit cette option n'est pas autorisée à entretenir de relation financière avec les Etats-Unis – que ce soit directement ou indirectement (c'est-à-dire, par exemple, comme correspondant d'une banque établie dans ce pays). Cette contrainte explique qu'en Suisse, la quasi totalité des banques a souscrit au statut de QI.

Seulement voilà ! Etre QI, c'est devenir agent de l'IRS. Et, pour l'IRS, il n'y a évidemment pas de secret bancaire qui tienne. L'IRS ne se préoccupe pas de l'article 47¹³ de la loi sur les banques qui, de son point de vue, ne

lui est pas opposable. De ce fait les banques qui, ayant le statut de QI, apportent une assistance active à la fraude fiscale de contribuables américains, sont forcément dans leur tort. Impossible, en effet, de concilier simultanément la protection offerte par l'art. 47 et le statut de QI. C'est la dure expérience vécue par UBS SA il y a quelques années. C'est celle que pourraient vivre onze autres établissements identifiés par l'IRS.

Continuer de jouer sur deux tableaux

Et là, évidemment, les bras nous en tombent! En l'espace de quelques mois, la Confédération est venue deux fois au secours de UBS SA. D'abord, avec la Banque nationale, pour la sauver d'une quasi-faillite. Ensuite pour conclure à l'arraché un accord avec les autorités américaines qui lui a probablement évité de perdre sa licence bancaire aux Etats-Unis. D'autres banques suisses n'ont apparemment pas tiré la leçon de ce dernier épisode. Pourtant ce n'était pas très sorcier de comprendre qu'on ne peut (doit) pas jouer sur deux tableaux. D'autant que les autorités américaines n'ont pas pour habitude de badiner avec ce genre de problème.

Rien à voir, encore une fois, avec une «*attaque frontale* contre la place financière suisse». Simplement l'application de la législation américaine que les banques QI se sont engagées à

respecter.

Apparemment, le cas de la banque Wegelin est un cas d'école pour l'IRS et le département américain de la justice. Wegelin, n'ayant pas de représentation aux Etats-Unis, a fait valoir auprès de clients américains qui avaient auparavant un compte auprès de UBS SA qu'elle offrait toute garantie de sécurité. Elle entretenait cependant un compte de correspondant auprès d'une succursale de UBS SA dans ce pays par lequel transitait des versements à des clients américains. L'existence de ce compte est un élément suffisant pour permettre à l'IRS d'intervenir.

Ces dernières années, quelque 30'000 contribuables américains – dont 20'000 titulaires de comptes en Suisse – se sont «*spontanément*» annoncés à l'IRS pour déclarer de l'argent caché et bénéficier des «*facilités*» offertes par une amnistie fiscale, tout en devant cependant fournir de nombreux détails et informations sur leur compte et les procédés utilisés pour dissimuler leurs avoirs. L'IRS a ainsi pu obtenir une vue détaillée sur la manière d'opérer des banques suisses et, par recoupement d'informations, identifier d'autres banques et d'autres fraudeurs. Autant d'éléments que l'IRS a pu exploiter.

Une musique politique inaudible aux Etats-Unis

Le Conseil fédéral, et plus

particulièrement le département fédéral des finances, sont dans une position délicate, en dépit des navettes incessantes entre Berne, Washington et New York effectuées par le secrétaire d'Etat aux questions financières internationales, Michael Ambühl. On peut comprendre la volonté helvétique de conclure un accord global qui solde le passé et préserve les banques et leurs employés de toute nouvelle action judiciaire américaine. Le problème est que les Etats-Unis n'ont pas vraiment d'intérêt à s'engager dans cette voie. Pour eux compte l'application de leurs dispositions légales et, par conséquent, la sanction des instituts et personnes qui ne les ont pas respectées.

Prétendre que la Suisse doit rester ferme et refuser toute transmission d'informations aux autorités américaines est une musique politique à usage interne que l'UDC aime pratiquer. Mais cette musique est inaudible aux Etats-Unis qui peuvent engager des poursuites et envisager de retirer la licence bancaire aux banques qui ne se conformeraient pas à ses demandes.

En réalité, du point de vue de notre politique intérieure, le reproche qu'on peut adresser aux autorités fédérales et à l'association économique qui coiffe le monde bancaire – l'Association suisse des banquiers – est d'avoir complètement passé sous

silence, ces dernières années, l'application de la Convention de diligence des banques¹⁴ (CDB). Le silence a même été tel qu'on pourrait croire que la CDB n'existe plus. *Domaine Public* a déjà relevé plusieurs fois cette omission (DP 1874¹⁵).

Or, la CDB, du moins en théorie, est toujours bien vivante. Sa version actuelle est entrée en vigueur le 1er juillet 2008, avec une durée de validité prévue jusqu'au 30 juin 2013. Le préambule est explicite : «*En vue de préserver le renom du système bancaire suisse sur les plans national et international (...), les banques s'obligent par la présente Convention (...) à ne prêter aucune assistance active à la soustraction fiscale ou à des actes analogues, en délivrant des attestations incomplètes ou trompeuses.*» Le champ d'application de la CDB est la Suisse. Néanmoins, «*Les banques ne doivent pas utiliser leurs succursales étrangères et les sociétés du groupe à l'étranger actives dans le domaine bancaire ou financier pour contourner la présente Convention*». Enfin, s'agissant du domaine spécifique relatif à la soustraction fiscale, la CDB prévoit que «*les banques ne doivent pas fournir une aide à leurs cocontractants dans des manœuvres visant à tromper les autorités suisses et étrangères, en particulier les autorités fiscales, au moyen d'attestations incomplètes ou pouvant*

induire en erreur d'une autre manière.»

Tigre de papier

Difficile d'être plus clair. Mais difficile aussi d'échapper au reproche de double jeu. Et pas seulement des banques. L'inaction de l'ASB est elle aussi invraisemblable. A aucun moment, depuis plusieurs années – du moins à notre connaissance – elle n'a cherché à mettre en œuvre les dispositions de la CDB, en particulier en désignant des chargés d'enquête pour faire toute la lumière possible sur les errances de UBS SA. Les autorités fédérales se sont-elles émues de cette passivité? La Finma est-elle intervenue auprès de l'ASB? Ne voyant rien venir – sinon l'IRS et le département américain de la justice – le Conseil fédéral aurait pu – dû – proposer aux Chambres fédérales d'inscrire dans la loi sur les banques le contenu d'une CDB qui était devenue un tigre de papier. Les règles du nouveau jeu mondial en auraient été clarifiées et l'on ne se retrouverait (probablement) pas aujourd'hui avec une nouvelle charrette de banques sur la sellette des autorités américaines.

Manifestement la Suisse officielle, publique comme privée, paraît incapable de tout apprentissage. L'affaire des fonds en déshérence, puis celle des démêlés de UBS SA avec l'IRS ont été pourtant suffisamment lourdes à porter pour que

toute personne normalement constituée ne veuille pas renouveler l'expérience. Pas la Suisse. A croire qu'elle trouve un plaisir masochiste à se complaire dans des situations inextricables qui lui font perdre la face et donc l'affaiblissent.

Les tentatives récentes et actuelles de chercher des voies de sorties honorables

(projet «Rubik» d'impôt à la source négocié avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne) ou la politique de l'argent propre (déclaration des clients étrangers des banques que leur argent est imposé dans leur pays de domicile) sont pathétiques. Le premier parce qu'il ne sera probablement pas ratifié par l'Allemagne, et sera au

surplus combattu par la Commission européenne. Le second parce qu'il n'y a que la Suisse qui peut être intéressée par une idée aussi farfelue (au surplus impraticable et incontrôlable). Pour les autres pays, l'échange automatique d'informations suffit. Vous verrez, la Suisse va finir par s'y rallier...

Rectificatifs

• Dans l'article *Le casse-tête du financement des transports publics*⁷ (DP 1942), l'avant-dernier paragraphe prêtait à confusion. D'une part la prise en charge du financement des deux transversales alpines (NLFA) par un fonds spécial n'est pas nouvelle: l'actuel Fonds (temporaire) pour les grands projets de transports publics en aura déjà financé la plus grande partie; le futur Fonds (permanent) d'infrastructure ferroviaire appelé à lui à

succéder paiera le solde, avec, et c'est nouveau, une contribution à la charge des usagers des transports publics. D'autre part, si le financement total des NLFA peut être évalué aujourd'hui à 24 milliards de francs, la notion de «remboursement à la Confédération» s'applique à des avances de trésorerie consenties au fonds FTP de manière générale, de l'ordre de 10 milliards de francs au total. La deuxième phrase a donc été corrigée comme suit dans la version en ligne:

«Mais y est inclus le solde du financement des deux transversales alpines – Lötschberg et Gothard – soit près de 3 milliards de francs (sur une facture totale de 24 milliards) ainsi que le remboursement d'avances pour près de 10 milliards de francs.»

• Dans l'article *La saga de la «Basler Zeitung»*⁸ (DP 1943), le rédacteur en chef de la *BaZ* est Markus Somm, non Edwin (son père, ancien dirigeant d'ABB).

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1944#>
2. <http://www.europa.admin.ch/themen/00500/00506/00519/index.html?lang=fr>
3. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113949
4. <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00448/index.html?lang=fr>
5. <http://www.seco.admin.ch/aktuell/00277/01164/01980/index.html?lang=fr&msg-id=41352>
6. <http://www.domainepublic.ch/articles/17444>
7. <http://www.domainepublic.ch/articles/19635>
8. <http://www.domainepublic.ch/articles/19729>
9. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis378t.html>
10. http://www.svp.ch/g3.cms/s_page/81190/s_name/newsschlagzeile1/newsContractor_id/0/newsID/2842/newsContractor_year/2012
11. <http://www.youtube.com/watch?v=ywpEcEAqndY>
12. <http://www.initiative-familles.ch/darum-geht-es/index.html>
13. http://www.admin.ch/ch/f/rs/952_0/a47.html
14. <http://www.swissbanking.org/fr/20080410-vsbcwe.pdf>
15. <http://www.domainepublic.ch/articles/14118>